

Les critères que nos programmes et nos versements doivent respecter doivent être basés sur l'évolution du marché et ils le sont. Tous les autres producteurs devraient avoir la même chance. Que se produirait-il si nous allions voir les producteurs de blé ou d'orge et leur disions: «Le paiement ne sera pas très élevé parce que le prix du blé est retombé au niveau de 1985; alors, que préférez-vous, l'aide provenant du Programme spécial canadien pour les grains ou les prix que vous obteniez en 1985?» Tous les agriculteurs diraient: «Donnez-nous les prix de 1985.» C'est très simple; quand vous examinerez les chiffres, vous comprendrez ce que je veux dire.

Le troisième point que le député a soulevé porte sur l'ASGO. Les gens ont choisi de participer ou non au programme en 1976. Il ont dû faire un choix délibéré. Ceux qui ont choisi de ne pas participer au programme et qui voient maintenant qu'on annule une partie du déficit ont à mon avis une raison très valable de s'inquiéter. Ils disent: «Les règles ont été changées à mi-chemin du programme, à mi-chemin de la présente année.» Ce qui s'est passé, c'est évidemment que le gouvernement a décidé de déboursier 750 millions de dollars pour annuler une partie du déficit. Les producteurs qui ne participent pas au programme disent avec raison qu'ils ne voient pas de mal à ce que des paiements soient effectués à même le fonds alimenté par les producteurs et le gouvernement, comme c'était prévu à l'origine, mais lorsque le fonds accuse un déficit aussi important, il risque de devenir insolvable. Le député connaît les chiffres, et je passe très vite là-dessus parce qu'il me faudra de 10 à 15 minutes pour expliquer clairement mon point de vue et je suis certain que le député comprend cela. Le gouvernement ne veut pas que cela arrive et les producteurs qui participent au programme non plus. Le gouvernement a donc agi en conséquence, et nous devons remercier le ministre des Finances de ces 750 millions, montant assez considérable, qui permettront d'annuler une partie du déficit. Les producteurs qui ont choisi de rester à l'écart soutiennent qu'ils devraient toucher une partie de ce montant, et ils ont raison de penser de la sorte. Nous disons à ces producteurs que nous allons aussi changer les règles en ce qui les concerne pour la campagne 1987-1988.

Nous présenterons des amendements sans tarder. Je ne peux rien garantir, mais je ne vois pas pourquoi ces amendements ne seraient pas présentés à la Chambre et étudiés en comité, et j'espère que nous serons en mesure d'adopter le projet de loi le plus rapidement possible, afin que les producteurs qui ne participent pas au programme puissent y être inscrits à compter du 1<sup>er</sup> août 1987.

Entre 10 et 15 p. 100 des producteurs ne font pas partie du programme. Ils auront aussi la chance de s'y inscrire dans de bien meilleures conditions que s'ils l'avaient fait au début de l'année. Ce sera considérablement plus avantageux pour eux que s'ils s'étaient inscrits le 1<sup>er</sup> août, puisqu'ils ne participent pas au programme pour l'instant et qu'il n'y a rien dans le projet de loi qui leur permette de toucher quoi que ce soit dans le cadre du programme actuel.

Troisièmement, nous désirons élargir le programme pour permettre à un plus grand nombre d'y participer et pour y inclure un plus grand nombre de cultures, notamment presque toutes les cultures spéciales, pour ne pas nous en tenir uniquement aux principales cultures. Le programme serait de la sorte

### *Les subsides*

plus neutre dans ses effets sur le marché. Les modifications dont nous parlons sont très substantielles. Je vous donne quelques chiffres, monsieur le Président. Selon le nombre de producteurs qui participeront, ces modifications permettront de verser entre 80 et 100 millions de dollars à des agriculteurs qui actuellement, ne sont pas admissibles au Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest.

Certains producteurs nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient que l'admissibilité au programme ait un effet rétroactif jusqu'en 1976, année de sa création. Je ne crois pas que nous pouvons acquiescer à leur demande. Ce ne serait à mon avis, ni justifié, ni équitable. Par contre, nous pouvons, comme nous le proposons, donner aux personnes qui ne sont actuellement pas admissibles au programme le droit aux paiements pour la présente campagne. Je sais très bien que tout le monde ne sera pas satisfait et que certains diront que nous n'allons pas aussi loin qu'ils le souhaiteraient mais il reste que des producteurs exclus du programme en retireront de grands avantages. De toute évidence, la dernière chose qu'il nous restera à faire sera de lever le droit.

Afin de clarifier ce point, si j'ai bien compris le député, il se trompe au sujet de ce droit. Il n'est pas calculé selon un rapport de deux à un. La cotisation du producteur représente un pourcentage de ses ventes brutes. Ce pourcentage est actuellement de 1 p. 100 des ventes brutes jusqu'à 60 000 \$, ce qui signifie que la cotisation maximale est de 600 \$. La cotisation du gouvernement est de deux points de pourcentage de plus, c'est-à-dire, de 3 p. 100. Si nous portions ce droit, par exemple, à 4 p. 100, la cotisation du gouvernement serait de 6 p. 100. Le calcul se fait en pourcentage et non pas selon un rapport de un à deux ou de un à trois. Nous envisageons de majorer le droit pour limiter l'augmentation du déficit.

J'aimerais pouvoir faire un autre bref commentaire en réponse à certaines préoccupations exprimées par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Le député peut déclarer à la Chambre que notre politique ne lui plaît pas, mais il ne peut nous accuser de ne pas en avoir. J'en conclus que les députés du Nouveau parti démocratique qui sont intervenus ce matin ne comprennent pas les initiatives que le gouvernement a prises à long terme dans le domaine agricole.

Je répète que nous avons une politique. Les députés néo-démocrates ne l'approuvent peut-être pas mais elle est fondamentale et très simple. Je vais envoyer au député un exemplaire des initiatives que nous avons annoncées le 15 décembre, car elles représentent un engagement important d'environ 3 milliards de dollars dans de nombreux domaines. Ces initiatives ne consistent pas seulement à injecter des fonds, mais à intensifier la recherche, à assurer la conservation du sol, le développement des marchés et ainsi de suite. Ce qui caractérise l'agriculture dans notre pays c'est que la moitié de ses recettes proviennent de ses exportations. C'est un fait. Nous ne pouvons pas fermer nos frontières et écouler tous nos produits sur le marché canadien. Nous produisons plus que nous ne consommons. Nous vivons dans une partie du monde extrêmement favorisée. Nos agriculteurs font énormément pour les consommateurs. Ils sont très concurrentiels à l'échelle internationale, ce qu'ils ne peuvent pas être si nous n'acceptons pas de respecter certaines règles commerciales.